

Bonus à l'acquisition de véhicules lourds électriques ou hydrogène

DDFIP

Présentation du dispositif

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a mis en place un bonus pour l'achat d'un véhicule industriel (camion, autobus, autocar) fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène.

Ce dispositif vise à encourager le développement des véhicules lourds zéro émission et devrait être mis en place pour 2 ans et dans la limite de l'enveloppe de 100 M€.

Un décret mettant en application cette mesure sera publié prochainement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux entreprises de transport routier de voyageurs et de marchandises.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Il s'agit d'une aide pour l'achat ou la location de longue durée d'un véhicule industriel fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène, d'un montant de :

- 50 000 € pour les camions,
- 30 000 € pour les autobus et autocars.

Informations pratiques

Quel cumul possible ?

Cette nouvelle aide est cumulable avec "le dispositif du suramortissement pour les véhicules lourds utilisant des énergies propres": </aide/QScvGSwMDA4v/ddfip/deduction-exceptionnelle-suramortissement-pour-les-vehicules-lourds-utilisant-des-energies-propres.html>".

Pour un camion électrique, le cumul des deux aides peut s'élever jusqu'à 100 000 €.

Organisme

DDFIP

Direction Départementale des Finances Publiques

- **Accès aux contacts locaux**
Web : annuaire.service-public.fr/...